



**Communiqué de presse
17 février 2011**

Nouvelle enquête publique du projet de clapage en Baie de Seine : pour une concertation et l'étude d'alternatives écologiques.

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) projette d'expérimenter le clapage des sédiments de dragage sur un nouveau site en Baie de Seine, en face de Trouville-sur-Mer, comme roue de secours à la saturation prévue en 2014 du site du Kannik. Ce projet consiste en l'immersion, chaque année, à une quinzaine de kilomètres au large du Calvados et en bordure de sites Natura 2000, de 4,5 millions de mètres cubes de sédiments dragués dans l'estuaire, et ce jusqu'en 2050.

Après une enquête publique largement remise en cause, accumulant les avis très réservés voire négatifs (élus locaux, Conseil scientifique de l'estuaire de la Seine, Comité régional des Pêches maritimes de Basse-Normandie, associations environnementales ...), les Préfets de Haute- et de Basse-Normandie se sont prononcés à l'issue de la remise du rapport d'enquête publique début février pour l'ouverture d'une nouvelle enquête. Reconnaissant une mauvaise concertation sur le projet, notamment des élus et de la population, cette initiative, rarissime, est une bonne nouvelle. Cette nouvelle enquête publique sera donc l'occasion de poser un certain nombre de questionnements tant sur la méthode, sur l'impact attendu d'un tel projet et sur les alternatives tant réglementaires que techniques.

L'annonce de la recherche d'un nouveau site de clapage a de quoi inquiéter quand il s'agit de répondre aux seuls rejets de l'entretien « quotidien » alors même que le GPMR, dans son projet d'arasement du chenal¹, devra dès lors faire face à un volume croissant de sédiments, augmentant significativement celui de l'entretien annuel.

Le clapage en mer des sédiments de dragage constitue un risque environnemental démontré, tant par la nature contaminée des boues (métaux lourds et produits des rejets des industries dans la Seine) que par l'effet de saturation de zones de dépôts qui pourraient contribuer au comblement de l'estuaire. Récemment, le WWF a mené une campagne d'alerte de présence de PCB dans la Seine. Le lien entre arasement, présence de PCB et risques sanitaires doit être étudié. A cet égard, le GPMR s'est engagé à initier des études d'impact environnemental préalable à l'arasement. Tout nouveau projet de rejets doit donc se faire à la lumière des résultats de ces études.

Pour Clara Osadchty, porte-parole d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) de Basse-Normandie et Conseillère régionale, « *au regard de ces risques, les sédiments seraient sans doute à considérer comme des déchets qui nécessiteraient une valorisation et un traitement adaptés et préservant les milieux naturels, mais aussi les activités économiques dont la pêche et le tourisme. Une piste coûteuse que le GPMR ne semble pas avoir envisagé pour le moment, préférant l'option d'un nouveau site de rejet. Cette alternative est pourtant possible, comme en Belgique avec l'existence de filières d'assèchement et de valorisation des déchets de dragage.* »

Selon Véronique Bérégofoy, porte-parole d'EELV de Seine-Maritime et Vice-Présidente du Conseil régional de Haute-Normandie en charge de l'environnement, « *l'estuaire de la Seine et la Baie de Seine souffrent déjà largement de pollutions diverses. La nouvelle enquête publique qui devrait se dérouler en avril doit permettre de débattre et d'avancer sur ces notions de valorisation, d'engager les pouvoirs publics à prendre des mesures réglementaires en la matière ainsi que de rappeler le GPMR au respect de ces précédents engagements en matière environnementale.* »

Véronique Bérégofoy
Conseillère régionale Europe Ecologie
au conseil régional de Haute-Normandie
Tel : 06 30 13 84 85

Clara Osadchty
Conseillère régionale Europe Ecologie
au conseil régional de Basse-Normandie
Tel : 06 71 89 49 73

¹ Projet d'arasement qui rappelons-le est circonscrit aux engagements de bonne réalisation d'études sur la nature des boues soulevées par l'arasement et l'impact éventuel sur la biodiversité et la santé, de restauration des berges de la Seine et de ses annexes hydrauliques et de classement des Boucles de la Seine au titre des sites, engagements non respectés pour le moment.